



## Communiqué de presse

Paris, le 10 septembre 2019

### 3 037 euros de dépense de santé par habitant en 2018

**En France, les dépenses de santé, évaluées à travers la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), s'élèvent à 203,5 milliards d'euros en 2018 (8,6 % du PIB). Cela représente 3 037 euros par habitant en moyenne. La CSBM continue d'augmenter en 2018 (+1,5 %) mais moins qu'en 2017 (+1,7 %) et qu'en 2016 (+2,1 %), notamment en raison du ralentissement de la consommation des soins hospitaliers. Les soins de ville deviennent ainsi le premier contributeur à la croissance des dépenses de santé. Les parts prises en charge par la Sécurité sociale et organismes complémentaires augmentent respectivement, diminuant ainsi la participation des ménages.**

La consommation de soins hospitaliers, qui représente 46 % des dépenses de santé, décélère nettement en 2018 (+0,8 %, après +1,6 % en 2017) tandis que la consommation de soins de ville, elle, est dynamique (+2,9 %, après +2,6 % en 2017). Cette dernière explique plus de la moitié de la croissance de la CSBM alors qu'elle n'en représente qu'un quart du total. La consommation de médicaments délivrés en ville (16 % de la CSBM) est quasiment stable (-0,2 %) tandis que celle des autres postes de dépenses (transports sanitaires, optique, etc.) augmente de 3,9 %.

En 2018, la participation des ménages aux dépenses de santé continue de diminuer. Leur reste à charge s'établit à 7,0 % de la CSBM en 2018, après 7,5 % en 2017 et 7,7 % en 2016. Cette baisse résulte à la fois de la progression de la part des dépenses prises en charge par la Sécurité sociale (78,1 %) et de celle des organismes complémentaires<sup>1</sup> (13,4 %). L'évolution de la part de la Sécurité sociale qui a progressé de 0,2 point en moyenne par an entre 2009 et 2018 est principalement liée à la forte progression du nombre de patients pris en charge à 100 % au titre des affections de longues durées (ALD), elle-même liée au vieillissement de la population et au développement des pathologies chroniques. La hausse de la part prise en charge par les organismes complémentaires (+0,3 point en 2018) s'explique notamment par une meilleure prise en charge de l'optique et des soins dentaires à la suite de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise initiée en 2016. En définitive, la participation directe des ménages aux dépenses de santé s'élève à 14,3 milliards d'euros en 2018, soit 214 euros par habitant et par an. Ce montant moyen varie selon le profil des personnes (âge, état de santé, etc.).

La France fait partie des pays de l'Union européenne où la dépense courante de santé au sens international<sup>2</sup> est la plus élevée (11,3 % du PIB soit 1 point de plus que la moyenne de l'UE 15) tandis que la part de reste à charge des ménages est la plus faible des pays de l'OCDE (9 % de la DSCi). Au cours de la période récente, la croissance des dépenses de santé en France est restée stable (+1,4 % en moyenne entre 2009 et 2017) alors qu'au sein des pays de l'UE-15 les dépenses ont accéléré (+2,0 % en moyenne entre 2013 à 2017, après -0,1 % en moyenne entre 2009 et 2013).

<sup>1</sup> Mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurances.

<sup>2</sup> La dépense courante de santé au sens international (DSCi) recouvre la CSBM majorée notamment des dépenses de soins de longue durée et des subventions au système de soins. Ce concept, harmonisé entre pays de l'OCDE, est utilisé pour établir des comparaisons internationales en matière de dépenses de santé.



## **[« Les dépenses de santé en 2018 - résultats des comptes de la santé »](#)** **[Édition 2019](#)**

Chaque année, DREES publie les résultats des comptes nationaux de la santé (CNS) dans un ouvrage panorama qui retrace les dépenses de santé et analyse de façon détaillée la consommation finale de soins en France et les financements correspondants, qu'ils relèvent de l'Assurance maladie, de l'État, des collectivités locales, des organismes complémentaires ou directement des ménages. Les principaux résultats sont replacés dans une perspective internationale.

Les principaux résultats des comptes de la santé sont présentés, en septembre, lors de la Commission des comptes de la santé, en présence de la ministre des Solidarités et de la Santé, de représentants des professionnels de la santé, de personnalités et acteurs du secteur de la santé et d'un collège de personnalités qualifiées, composé de chercheurs et de spécialistes du domaine. Les travaux de cette commission s'inscrivent dans le cycle préparatoire du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, discuté au Parlement à l'automne. Élaborés par la DREES, les comptes de la santé constituent l'un des satellites des comptes nationaux de l'Insee, dont ils adoptent la méthodologie. Ils servent également de base à l'élaboration des comptes de la santé présentés dans les instances internationales (système SHA de l'OCDE, d'Eurostat et de l'OMS) et permettent ainsi d'établir des comparaisons internationales sur des bases fiables et harmonisées.

Télécharger l'ouvrage :

**[« Les dépenses de santé en 2018 - Résultats des comptes de la santé - édition 2019 »](#)**

Sous la direction de Lucie Gonzalez, Jean-Cyprien Héam, Myriam Mikou et Carine Ferretti,  
coordonné par Julia Cuvilliez et Raphaël Trémoulu (DREES)

Collection *Panoramas de la DREES-santé*, septembre 2019, 155 pages.

---

### **CONTACT PRESSE :**

Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97